

21 - Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2014

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Par une délibération en date du 17 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé la création de la Régie Autonome Personnalisée «La Rodia», adopté ses statuts, fixé la dotation initiale et approuvé la convention d'objectifs et de moyens 2010. Cette dernière prévoyait la passation dès 2011 d'une convention triennale. Toutefois, compte tenu des incertitudes inhérentes à une première année d'exploitation, le Conseil Municipal du 9 décembre 2010 s'est prononcé en faveur de la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pour la seule année 2011. Cette dernière arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il convient de proposer la passation d'une convention triennale d'objectifs et de moyens couvrant la période 2012-2014.

La Ville apporte une contribution financière à La Rodia compte tenu des missions exercées par celle-ci, notamment le soutien à la création, la formation des artistes émergents, professionnels et amateurs, la sensibilisation et la recherche de nouveaux publics.

La convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 a pour objet de fixer les objectifs artistiques et organisationnels que La Rodia s'engage à poursuivre au cours des années 2012, 2013, 2014 et de fixer les moyens financiers, immobiliers et matériels que la Ville lui alloue.

1. Engagements de La Rodia

Dans le cadre de la gestion et de l'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles (SMAC) située 4 avenue Chardonnet, La Rodia s'engage à concevoir et développer un projet artistique et culturel autour des objectifs généraux suivants :

- rassembler le public le plus large en tenant compte de la diversité des esthétiques musicales
- soutenir la pratique artistique émergente, professionnelle et amateur
- développer un cadre structurant, convivial et de proximité pour et avec les publics et acteurs locaux et régionaux.

Diffusion

Conformément à l'orientation artistique du projet, le projet de diffusion a pour objectif d'enrichir et de compléter l'offre présente en région. Compte tenu de la taille de l'équipement, La Rodia doit rayonner sur la Franche-Comté et les régions avoisinantes, y compris la Suisse romande.

La diffusion est ouverte également aux groupes régionaux, par des «premières parties», collaborations avec les structures locales ou concerts spécifiques, dans le cadre strict de la ligne artistique. Les concerts reflèteront les courants prépondérants des musiques actuelles (musique électronique, reggae, rock, pop, métal) tout en introduisant des esthétiques peu représentées : chanson, musiques du monde, musiques métissées, formes transversales issues du jazz.

Création

L'équipement, dans sa conception technique et scénique (2 studios de création, liaison numérique entre les scènes et les studios) offre un plateau de création qui permettra à La Rodia de se positionner au niveau national et régional.

La Rodia portera des projets de création (nouveau spectacle et nouveau répertoire) à travers des coproductions avec des artistes et des producteurs qui s'organiseront sous forme de résidences et concerts. La création amateur sera soutenue dans le cadre de la mission «accompagnement-formation». La Rodia sera partenaire des «émergences». La Rodia accueillera chaque année un artiste associé qui collaborera en relation avec le Pôle ressources-action culturelle.

Accompagnement - formation

Ces activités s'articulent autour de la pratique scénique. Elles sont encadrées par des professionnels du spectacle (personnel, techniciens et artistes associés de La Rodia, intervenants extérieurs).

Ces actions se déroulent essentiellement dans des cadres partenariaux (par exemple : Dispositif «Piston» avec Le Bastion, mise en place du schéma de formation aux musiques actuelles avec le Conservatoire régional de musique et le Bastion, travaux pratiques et dirigés avec les étudiants du Lycée Pasteur/section DMA, dispositif Musicado-JMF).

L'équipement sera également mis à disposition de tous groupes professionnels et amateurs pour travailler ces aspects de la création sonore et scénique. Les groupes et artistes seront choisis par La Rodia.

Sensibilisation des publics / Action culturelle

Cette mission se caractérise par :

- des propositions originales et interactives : détournements électro-musicaux, ateliers de construction de petits instruments électroniques, atelier chanson, atelier en milieu carcéral, organisations de concerts pédagogiques sur les risques auditifs, concerts et rencontres avec le public lycéen, en partenariat avec les JMF, rencontres thématiques sur les musiques actuelles.

- la mise en place de relais d'information et actions de rencontre/sensibilisation avec certains artistes programmés en relation notamment avec les maisons de quartier et les établissements socio-éducatifs.

- l'ouverture du centre de ressources et d'information : actualité musicale (concerts, magazines, accès internet), accès à des ouvrages de référence, possibilité d'échange avec les membres de l'équipe.

Centre de Ressources

La mission de ressources portée par La Rodia se décline autour de plusieurs axes.

Une permanence d'accueil, d'orientation, de mise en réseau et conseils personnalisés sera assurée par les membres de La Rodia en direction des groupes, associations et de manière générale tout individu ou établissement actif dans le secteur.

L'accès à la ressource se fera d'une part dans un espace équipé (multimédia, documentations et ouvrages spécifiques) prévu à cet effet et d'autre part via le site internet de La Rodia (portail info-ressource).

La présence des acteurs locaux dans le centre ressources sera privilégiée pour une meilleure visibilité de leur activité.

Une plateforme de réflexion et de concertation sur l'activité et les problématiques du secteur (journées de rencontres, débats, ateliers sur l'activité du secteur en région), sera mise en place avec les acteurs régionaux et partenaires publics.

Par ailleurs, la Régie assume les travaux de réparation et de renouvellement des aménagements et équipements à sa charge dans le cadre de ses missions.

2. Engagement de la Ville

Moyens financiers

Ainsi, au titre de l'année 2012, pour que la Rodia puisse exercer ses missions, il est proposé que la Ville lui verse dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, une subvention de fonctionnement de 555 546 € permettant de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement (artistiques, techniques, de personnel) et les charges liées à l'occupation, la maintenance et l'entretien du bâtiment.

En outre, à la demande de la régie et sur présentation d'un plan d'investissement et d'un état des dépenses effectuées, la Ville pourra allouer une subvention d'équipement pour le renouvellement des équipements scéniques.

Par ailleurs, chaque année la négociation sur le montant d'une éventuelle subvention complémentaire intervient dans le cadre du cycle annuel de préparation budgétaire de la Ville. Elle est précédée d'une analyse contradictoire de la situation financière de la régie, de ses modalités de gestion, de ses réalisations et de ses perspectives de développement.

Location du bâtiment communal

Le montant annuel du loyer correspondant à la location du bâtiment et de son équipement scénique est de 133 650 € HT et se décompose de la manière suivante :

- bâtiment nu (indication de France Domaine) : 74 500 € HT
- équipement scénique : 59 150 € HT/an.

Les modalités de location ainsi que la répartition des charges d'entretien entre la Ville et la régie et les obligations incombant à chacune des parties sont définies dans la convention annexée au présent rapport.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la convention d'objectifs et moyens 2012-2014 annexée au présent rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention,
- d'allouer à la RAP La Rodia au titre de l'exercice 2012, une subvention de fonctionnement de base d'un montant de 555 546 € imputée au chapitre 65.314. 657364.10012.41000.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GHEZALI, M. DEVESA, Mme JOLY, Mme GELIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.